

Le point sur les soutiens à l'Agriculture Biologique en Alsace et en Bade Wurtemberg

A partir de 2015, en Bade Wurtemberg, le nouveau programme de mesures agro-environnementales FAKT (comprend 40 mesures contractuelles volontaires) assure un soutien renforcé à l'agriculture biologique dont l'impact positif sur le climat et les ressources naturelles est ainsi mieux reconnu.

En France, les montants des aides sont aussi revalorisés en 2015. A noter que d'autres dispositifs de soutien tel l'aide à la certification (80 % des coûts les 2 premières années) et le crédit d'impôt à l'AB sont poursuivis. Ce dernier est de 2500 € et reste cumulable avec les aides à la conversion et au maintien dans la limite d'un plafond de 4000 € (donc soutien pour les petites exploitations). Le cumul avec certaines aides agro-environnementales est désormais possible comme les mesures de fauche tardive ou de réduction de fertilisation sur prairies (à voir dans le détail avec les conseillers spécialisés).

L'engagement dans les deux pays doit être planifié pour 5 ans.

Production	Aide conversion (€/ha)		Aide maintien (€/ha)	
	Alsace	B-W	Alsace	B-W
Grandes cultures et prairies temporaires associées	300	350	160	230
Maraichage, arboriculture	900	935	600	550
Légumes de plein champ	450		250	
Viticulture	350	1275	150	750
Prairies permanentes	130	350	90	230

Source : OPABA et MLR-Stuttgart
17.04.2015